



Ma mère est importunée par des fumées de cigarette qui remontent de l'appartement du dessous par les conduits d'aération de l'immeuble

Rubrique : questions / réponses / DNF jeudi 25 novembre 2010

Bonjour,

Ma mère est importunée par des fumées de cigarette qui remontent de l'appartement du dessous par les conduits d'aération de l'immeuble. La syndic ne bouge pas et personne ne sait quoi faire.

Pourriez-vous me dire si légalement il est possible de faire quelque chose ?

! nous habitons la région de Liège en Belgique.

Connaissez-vous un organisme belge à qui nous adresser ?

Je vous remercie d'avance pour toute aide que vous pourriez nous apporter.

Bien à vous,

Cathy Pauly

Réponse :

DNF ne maîtrise pas la législation propre à la Belgique. Nous vous conseillons néanmoins de téléphoner au 070 227 227 ou de vous rapprocher d'associations belges comme la Fondation contre les Affections Respiratoires et pour l'Education à la Santé [FARES](#) dont l'objectif est la protection des non-fumeurs.

Ces informations sont cependant susceptibles d'avoir changé car nous ne les avons pas vérifiées depuis quelques mois.